


Informations de base	
2001/2019(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
État des ressources propres de l'Union pour 2001 Subject 8.70.01 Financement du budget, ressources propres	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	HAUG Jutta (PSE)	15/03/2001

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
15/03/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/06/2001	Vote en commission		Résumé
25/06/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0238/2001	
04/07/2001	Débat en plénière		
05/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2019(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/14557

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

État des ressources propres de l'Union pour 2001

2001/2019(INI) - 05/07/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Jutta HAUG (PSE, D) sur la situation des ressources propres de l'Union européenne en 2001, le Parlement européen appuie pleinement la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour rappel, le Parlement réitère son point de vue maintes fois exprimés selon lequel l'Union devrait se doter d'une source indépendante de revenus et non dépendre des versements des États membres. Il salue à cet égard, la proposition du gouvernement belge de proposer, lors de sa Présidence, un débat en vue de définir à moyen terme un nouveau cadre budgétaire qui pourrait déboucher sur un impôt européen sans charge supplémentaire pour le contribuable européen. La plénière a en outre souligné les efforts consentis par la Commission et la Cour des comptes pour découvrir les irrégularités dans les versements des États membres et prie la Commission d'explorer toutes les possibilités d'imputer le manque à gagner résultant sur le budget de l'Union de l'omission de la collecte de ressources propres traditionnelles sur les versements des États membres au budget de l'Union. Enfin, la plénière soutient l'action judiciaire engagée par la Commission contre les fabricants de cigarettes américains pour contrebande et déplore que tous les États membres ne se soient pas associés au procès.